



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-11-2025 /

Dossier complet le : 11-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008201/KK P

1 Intitulé du projet

Boisement d'une terre agricole et conversion d'une peupleraie en chenaie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

MUSA

Prénom(s)

Claire

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement d'une terre agricole pauvre et sechante et conversion d'une peupleraie en chenaie avec 20% d'essences accompagnatrices. Emprise du projet de 18600m² sur une parcelle de 2ha45a87ca. Apres deduction des marges de retrait par rapport aux routes et aux limites de proprietes, le projet representera une surface boisee de 15600m² (7600m² de peupleraie reconverte en chenaie et 8000m² de boisement de terre agricole)

4.2 Objectifs du projet

Obtenir un peuplement forestier diversifie et de qualite pour les generations futures. Gere durablement se peuplement pour obtenir une biodiversite importante sans objectif de rendement economique a court terme puisqu'il faut environ 120ans pour obtenir des Chenes matures. Maintenir un environnement de qualite pour les especes sensibles concernees par la directive Oiseaux. Nous avons deja preserve les Chenes pedoncules naturellement presents lors de l'exploitation des peupliers et ferions un regarnit de cette partie "peupleraie" et une plantation dans la partie "terre" de Chenes sessiles et pubescents aux vues du rechauffement climatiques. Contribuer a limiter l'impact environnemental grace a la captation du CO2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- labour superficiel du terrain pour reduire la concurrence des adventices sur les jeunes plants sur 8000m² - passage du rotavator pour niveler la surface - plantation d'un plant de chene sessile ou pubescent tous les 2m avec environ 20% d'essences accompagnatrices (liquidambar et sequoia) : operation faite en ligne tous les 4m (environ 1000 plants a prevoir soit 800 chenes, 150 liquidambar, 50 sequoia) Pour la parcelle exploitee en peupliers ou nous avons conserve les chenes, noyers, chataigniers, charmes : regarni de chenes sessiles et pubescents afin d'avoir 1 arbre tous les 2m (environ 100 plants a prevoir)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

les 5 premieres annees : entretien de la parcelle avec un degagement des plants forestiers pour limiter la concurrence d'autres vegetaux au bout de 20 ans : 1ere éclaircie au profit des arbres d'avenir exploitation irreguliere tous les 15 a 20ans pour favoriser une regeneration constante et naturelle du peuplement La parcelle sera rattachee au Plan Simple de Gestion concerte que nous possedons et les travaux seront conformes aux dispositions regionales fixees par les Schemas Regionaux de Gestion Sylvicole.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il sera soumis aux dispositions regionales fixees par les Schemas Regionaux de Gestion Sylvicole et au Plan Simple de Gestion controle par le Centre Regional de la Propriete Forestiere.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
parcelle : ZA99 : terre, peupleraie de 2ha45a87ca projet sur une emprise de 1ha56a (deduction des marges de retrait par rapport a la route et aux limites de proprietes faite)	(1,56, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Route de la Plaine

Lieu-dit :

Localité : 2 Route de la Plaine 49390 Vernantes

Code postal : 49390 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°3'34"E Lat. : 47°25'1"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Saumur Val de Loire du 29/06/2021 : terrain situe en zone Naturelle. Pas de DPU dans le perimetre concerne.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des habitats et des espèces remarquables. Nom du site : "Massifs forestiers de la Breille, de Pont-Menard, de la Graine de Sapin et zones de transition" (identifiant regional 20240000) Incidence du projet sur celle-ci : conversion d'une terre agricole pauvre et sechante et d'une ancienne neunleraie en un milieu forestier
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sur le site du reseau zones humides, il est indique la presence d'un "milieu probablement humide". En effet, le projet repose sur des alluvions fluviales modernes. On distingue 3 couches superposees : une couche superieure essentiellement sableuse constituee de 3 a 4m de sable fin coupee de lits argileux. Une couche moyenne argileuse, dite ialle, constituee de 3m d'argile verte ou noire riche en
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La parcelle fait partie d'une zone NATURA 2000 avec directive oiseaux, identifiant : FR2410016, nom : lac de Rille et forêts voisines d'Anjou et de Touraine
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Il n'y aura pas d'arrosage des plants qui devraient réussir à développer leur système racinaire suffisamment rapidement pour atteindre la nappe d'eau en profondeur. L'eau puisée par les arbres permettra une thermoregulation du climat au sol et une évaporation superficielle moins importante.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Notre projet ne structurera pas le sol, pas de drainages prévus, pas de modifications importantes des masses d'eau souterraines. Si les arbres sont indispensables à notre écosystème grâce à la photosynthèse et au stockage du carbone, leur consommation d'eau peut également avoir un impact négatif sur l'environnement. Dans les zones humides, la présence d'espèces à forte
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Notre projet comprend un travail du sol mais pas d'exportation ou d'importation de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les arbres utilisent des minéraux présents dans le sol et en redonnent par le cycle naturel de la dégradation de la matière organique produite. Ils stockent également les polluants présents dans le sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le Chêne est une essence déjà très présente sur le territoire local, il est en adéquation avec les ressources disponibles et permet de maintenir un écosystème riche.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non, il s'agit d'une modification de l'habitat actuel avec un agrandissement de la zone de nidification des espèces sensibles et les surfaces sont protégées au titre des réglementations et du périmètre sous Document de Gestion Durable.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas d'impact significatif sur le site Natura 2000 mais cependant une amélioration de la capacité d'accueil de l'avifaune présente.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La terre agricole étant particulièrement sèche avec des sables en surface, les agriculteurs locaux ne souhaitent plus la cultiver. Nous agrandirions donc l'espace naturel forestier afin de permettre une biodiversité plus importante au sol grâce à la thermorégulation et à l'apport de matière organique au sol, réinstallant progressivement un humus et une microfaune essentielle pour la
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La parcelle est concernée par un risque de feu de forêt très élevé selon l'atlas du risque feux de forêt du Maine et Loire de 2023. Les conseils de prévention établis sont de gérer, entretenir et éclaircir les peuplements, et de respecter la réglementation préfectorale. La parcelle qui sera rattachée à notre Plan Simple de Gestion, que nous possédons déjà pour d'autres parcelles de forêt, définira
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'entretien et les bonnes pratiques sylvicoles ainsi que la diversité des essences (peuplement avec essences accompagnatrices comme les Noyers, Frênes, Châtaigniers, Charmes, Aubépines, Brugnellières
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les forêts peuvent reduire significativement les nuisances sonores, notamment avec la grande circulation sur la departementale qui longe le projet a l'Ouest, en absorbant et en atténuant le bruit surtout par temps calme et
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les arbres rejettent de l'oxygene dans l'air et participent a la reduction des episodes de forte pollution par deux moyens : L'absorption et la transformation du NO2 et de l'O3 par les stomates, orifices situes a la surface des feuilles ; Le stockage provisoire des particules fines grace a leur interception par les feuilles denses et rugueuses.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Notre projet se situe en lisière de forêt, il ne portera donc pas atteinte à la continuité paysagère. Culturellement le Chêne est une essence qui n'est pas allochtone et qui est très présente sur le territoire local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La partie désignée comme "terre" est peu productive (sol pauvre et sableux) et n'est pas louée par un agriculteur. La surface représentée est de 1ha50a et est actuellement maintenue en pré. La partie peupleraie vient d'être exploitée en respectant les arrêtés NATURA 2000 et conformément à l'âge de la plantation (plus de 40 ans). Nous y avons préservé les chênes déjà existants et des

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Notre projet se situe sur un site NATURA 2000 qui s'étend sur 43957ha et est constituée à 48% de forêts caducifoliées et 23% de forêts de résineux. L'intérêt de la zone repose en premier lieu sur la présence en période de reproduction de la Cigogne noire, espèce rare en Europe et vulnérable au niveau français (liste rouge). L'espèce occupe de grands territoires (50-150km²) : elle établit son nid dans de vastes massifs forestiers et recherche son alimentation dans les cours d'eau et zones humides voisins. Par ailleurs, les différents types de milieux présents au sein des massifs forestiers accueillent régulièrement en période de reproduction une quinzaine d'autres espèces inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux", parmi lesquelles la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, le Pic noir, le Balbuzard pêcheur, l'Engoulevent, la Fauvette

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre parcelle de "terre" et "peupleraie" que nous souhaitons convertir en Chenaie avec 20% d'essences accompagnatrices est située sur un terrain sableux sur 2 mètres puis argileux. La peupleraie était saine mais nous avons fait le choix de conserver la régénération naturelle de Chênes pédoncules aux vues d'une éventuelle conversion. Je suis diplômée d'un BTA Gestion de la Faune Sauvage et avec mon mari nous avons également un BTSA Gestion Forestière ainsi qu'une licence en exploitation forestière. Passionnés par l'environnement et la forêt, nous sommes conscients des enjeux environnementaux. Le site est classé NATURA 2000 et ZNIEFF entre autre par la présence de la Cigogne noire en période de reproduction, et son milieu de nidification étant les vastes milieux forestiers, notre conversion avec une essence qui n'est pas

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables



Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus



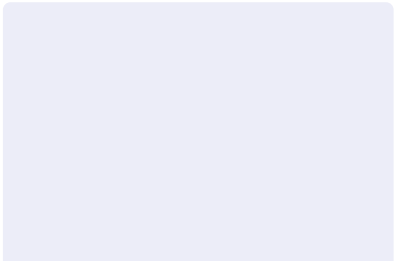
Nom MUSA

Prénom Claire

Qualité du signataire proprietaire

À Vernantes

Fait le 02-11-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)